

Règlement de l'opération « Billet Gagnant » – Centre Commercial Créteil Soleil Du mercredi 31 Août au dimanche 04 Septembre 2022

ART. 1 Société Organisatrice

Le GIE du centre commercial Créteil Soleil, situé Avenue de la France Libre 94 000 Créteil, représenté par Madame Fedwa KADRI, Administratrice Unique, (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») organise du **mercredi 31 août 2022 au dimanche 04 septembre 2022**, une animation ponctuelle intitulée « **Billets Gagnants** » (ci-après dénommée « l'opération »), en partenariat avec son prestataire **Euridice Développement**.

L'opération « Billets Gagnants » se déroulera au sein du Centre Commercial Créteil Soleil situé Avenue de la France Libre, 94 000 Créteil.

ART. 2 Conditions de Participation à « l'opération » « Billets Gagnants » :

« L'opération » est ouverte uniquement aux particuliers et personnes physiques majeures.

Ne sont pas admis à participer les professionnels de tous types (commerçants), le personnel des sociétés organisatrices, ainsi que leur famille (conjoint, ascendants et descendants directs, frères et sœurs) quel que soit leur lieu d'habitation.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse postale des participants.

ART. 3 Mécanique de l'opération

Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour jouer, il suffit de :

- Se rendre sur l'espace d'animation du Centre Commercial Créteil Soleil situé Avenue de la France Libre, 94 000 Créteil, entre le 31 août et le 04 septembre 2022, de 11h à 19h.
- Etre inscrit au programme de fidélité Créteil Soleil & Moi, et montrer sa carte de fidélité nominative l'attestant.
- Entrer dans la cabine à billets, attraper 5 billets portant la mention « Gagné » et les glisser dans la boîte située dans la cabine durant les 25 secondes imparties.

Dès 5 billets « gagnants » attrapés, le joueur repart avec un ticket attestant son gain. Il devra ensuite se rendre à l'accueil du Centre Commercial Créteil Soleil pour récupérer une carte cadeau Créteil Soleil d'une valeur de 10€ (dix euros), le jour même.

Un seul et même joueur est autorisé à jouer au maximum 1 fois durant toute la durée de l'opération.

Une participation représente une chance de gagner, un joueur peut donc repartir avec 1 carte cadeau Créteil Soleil d'une valeur de 10€ (dix euros).

Le gain mis en jeu – une carte cadeau Créteil Soleil de 10€ (dix euros) – est un gain unique.

Si le joueur attrape plus de 5 billets lors d'une partie, le montant du gain restera le même, à savoir une carte cadeau Créteil Soleil d'une valeur de 10€ (dix euros).

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile, et de refuser l'accès à la cabine à billets au participant.

Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du participant. En cas de contestation, seules les données détenues par la Société Organisatrice feront foi.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable si les informations qu'elle aura pu obtenir dans le cadre de ces procédures concernant l'identité, l'adresse mail, postale, ou tout autre élément ne sont pas exactes ou mises à jour.

ART.4 Désignation des gagnants

Sera désigné comme gagnant, toute personne ayant :

- Attrapé et glissé un minimum de 5 billets portant la mention « Gagné » dans la boîte située dans la cabine à billets durant le temps imparti (25 secondes).

ART.5 Dotation Carte Cadeau Créteil Soleil

Les cartes cadeaux Créteil Soleil seront attribuées comme suit :

- 5 billets « Gagné » attrapés = 1 carte cadeau Créteil Soleil d'une valeur de 10€ (dix euros) offerte.

Un total de 375 cartes cadeaux Créteil Soleil d'une valeur de 10€ (dix euros) chacune, soit un total de 3 750€ (trois mille sept cent cinquante euros) est à gagner sur l'ensemble des journées du 31 août au 04 septembre 2022, dans le cadre de l'opération « Billets gagnants ».

La responsabilité de la société organisatrice ne pourra être engagée au-delà de ces 375 cartes cadeaux Créteil Soleil (trois mille sept cent cinquante euros) offertes, soit un montant total de 3 750€ (trois mille sept cent cinquante euros) sur les 5 journées de l'opération.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant.

ART. 6 Utilisation de la carte cadeau Créteil Soleil

Les cartes cadeaux Créteil Soleil seront valables jusqu'au 31 août 2023 et seront utilisables exclusivement dans les boutiques et restaurants du Centre Commercial Créteil Soleil acceptant la carte cadeau Créteil Soleil.

Chaque carte cadeau Créteil Soleil est utilisable en plusieurs fois, non remboursable, non échangeable contre toute autre valeur, non cumulable avec une autre opération promotionnelle en cours. Les conditions générales d'utilisation sont consultables au verso de chaque carte cadeau Créteil Soleil.

ART. 7 Modification de « l'opération » « Billet Gagnant »

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause indépendante de leur volonté, l'opération devait être reportée, écourtée, annulée ou modifiée.

La société organisatrice se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de la reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. La société organisatrice se réserve également la possibilité de modifier (à la hausse ou à la baisse) le temps de 25 secondes imparti pour jouer en fonction du trafic sur l'animation, et de modifier la proportion de billets gagnants par rapport aux billets perdants.

ART. 8 Autorisation de Diffusion de l'Image des Participants

Du seul fait de sa participation à « l'opération », le participant autorise l'organisateur à utiliser son image, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet et les pages Facebook et Instagram de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour « l'opération ».

Les participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de « l'opération ».

De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

ART. 9 Réclamations

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation des présentes conditions.

Toute contestation ou réclamation relative à « l'opération » devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation à l'opération, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture de « l'opération ».

La société organisatrice sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation des conditions de l'opération ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement de la présente « opération ».

ART. 10 Acceptation du Règlement

La participation à « l'opération » implique l'acceptation pleine et entière du règlement de l'opération.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application des présentes conditions seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Le présent règlement est consultable en ligne via ce lien : [Lien du règlement](#)

Il pourra être consulté tout au long de « l'opération ».

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE
SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.